



Ville de
Saint-Tropez

Saint-Tropez, le 7 octobre 2010

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2010

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix et le mercredi 6 octobre à 17 h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le jeudi 30 septembre 2010

Présents :

M. TUVÉRI, Maire,

M. BERARD, Mme SIRI, M. RESTUITO, Melle CHAIX, Mme ANSEMI,
M. BOUMENDIL, Adjoints.

Mme GIBERT, M. PETIT, Mme SERRA, M. GUIBOURG, Mme ISNARD,
M. HAUTEFEUILLE, M. PERVES, M. PERRAULT, Mme PAPAIZIAN, M. MEDE,
Mme GUERIN, Mme COURCHET, M. PEPINO, Mme BARASC, Conseillers.

Ont donné procuration :

M. GIRAUD à Mme SIRI
Mme SERDJENIAN à M. TUVÉRI
Mme CASSAGNE à Mme ANSEMI
M. PREVOST-ALLARD à M. HAUTEFEUILLE
Mme BROCARD à Mme GIBERT
M. CHAUVIN à Mme GUERIN

Absents :

Mme FAYARD
M. CARBONEL

Mademoiselle Cécile CHAIX
est désignée Secrétaire de Séance

2010 / 166

Nomination d'un Secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Mademoiselle Cécile CHAIX est élue Secrétaire de Séance à L'UNANIMITE.

2010 / 167

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 9 septembre 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 9 septembre 2010.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 9 septembre 2010 est adopté à l'UNANIMITE.

2010 / 168

Information des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2008/84 du 31 mars 2008,

PREND ACTE des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation.

2010 / 169

Convention d'occupation précaire du cinéma « la Renaissance » avec la radio « France Inter ».

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 29 septembre,

Après avoir pris connaissance du projet de convention de mise à disposition gracieuse du cinéma « la Renaissance » avec la radio « France Inter », en vue de l'enregistrement de l'émission « le Jeu des 1 000 € », le samedi 13 novembre 2010, lors d'une séance publique, qui lui est soumis,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition gratuite de la salle de Cinéma « la Renaissance »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la radio « France Inter », représentée par son producteur et animateur, Nicolas STOUFFLET, en vue de l'enregistrement de l'émission « le Jeu des 1 000 € », le samedi 13 novembre 2010, lors d'une séance publique, au cinéma « la Renaissance ».

VOTE : *Unanimité*

2010 / 170

Entretien des espaces verts de la commune. Convention de prestation de services avec l'ADAPEI du Var.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nouvelle convention de partenariat entre l'ADAPEI et la Commune de Saint-Tropez, pour une durée de 3 ans, relative à l'entretien des espaces verts du parc de la Citadelle,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention, les avenants qui y feront référence et ses éventuels renouvellements.

VOTE : *Unanimité*

2010 / 171

Château de la Moutte. Réaménagement de la Toscane. Autorisation de signature du permis de construire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dépôt du permis de construire, en vue de la réalisation des travaux de réaménagement du bâtiment de la Toscane au Château de la Moutte.

VOTE : *Unanimité*

2010 / 172

Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un pôle enfance.
Contrat C 10 031. Attribution et autorisation de signature du marché.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un pôle enfance au groupement PASQUALINI/ATELIER5/CTBI/ATB/FONTANA/VARNIER pour un taux de rémunération de 12,18 % soit un montant provisoire de 565 152,00 HT.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes pièces à intervenir, y compris les décisions relatives à son exécution et les éventuels avenants inférieurs à 5 % du montant initial du marché.
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dépôt du permis de construire en vue de la réalisation des travaux de construction du pôle enfance.
4. **DIT** que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 023, fonction 4221, article 2313, Service gestionnaire 007, opération 1103 du Budget Commune.

VOTE : *26 pour*
1 abstention (M. Mède)

2010 / 173

Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la caisse des écoles suite à démission.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE comme représentant au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, en remplacement de Madame Andrée ANSELMi, démissionnaire :

Madame Evelyne ISNARD

VOTE : *Unanimité*

2010 / 174

Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un columbarium « Jardin du souvenir » et aménagement de l'ossuaire. Marché R 09 067. Autorisation de signature de l'avenant n° 1.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la passation d'un avenant n° 1 en plus value à intervenir avec la Société AEPI pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un columbarium « jardin du souvenir » et l'aménagement de l'ossuaire pour un montant de 1 305,20 € HT portant le montant total de la rémunération forfaitaire initiale à 10 275,20 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer toutes les pièces afférentes à l'avenant n°1,

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune Chapitre 23, fonction 0261, article 2315 programme 1020.

VOTE : *Unanimité*

2010 / 175

Budget annexe de l'assainissement. Décision modificative n° 2 : ouvertures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2010.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 29 septembre 2010,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures et virements de crédits ci-dessus détaillés en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe de l'Assainissement, exercice 2010.

VOTE : *Unanimité*

2010 / 176

Restauration d'archives municipales. Demande de subvention auprès du Conseil Général du Var, direction des archives départementales.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1 - **APPROUVE** la demande d'aide financière auprès du Conseil Général du Var, Direction des Archives départementales pour un montant le plus élevé possible,

2 - **DIT** que la recette sera inscrite au budget communal, article et chapitre correspondants.

VOTE : *Unanimité*

2010 / 177

Aménagement du quartier du Couvent. Autorisation de signature des permis de construire modificatifs. Prorogation d'un permis de construire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents afférents au dépôt de ces 3 permis de construire modificatifs en vue de la réalisation des travaux sur le secteur du Couvent ainsi que la demande de prorogation du permis de construire.

VOTE : *Unanimité*

2010 / 178

Aménagement des quartiers « Couvent », « Dalle des Lices », « ancien hôpital ». Concertation préalable L.300-2 et R.300-1 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les objectifs poursuivis par ce projet d'aménagement ;

- **ENGAGE** la concertation préalable à ce projet d'aménagement qui doit associer les habitants, les associations locales et toutes les autres personnes concernées.

VOTE : *Unanimité*

2010 / 179

Convention à intervenir entre la commune, le collège du Moulin blanc et l'UST Voile pour la pratique de la planche à voile.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention entre la ville de Saint-Tropez, le collège du Moulin Blanc et l'UST voile,

Et après avoir délibéré,

APPROUVE les clauses et conditions de la convention à intervenir entre la ville, le collège du Moulin Blanc et l'UST voile.

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure et signer ladite convention.

VOTE : Unanimité

Après l'examen de l'ordre du Jour, Monsieur le Maire répond à la question posée par Madame Guérin, Conseillère Municipale, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal. Réponse portée au procès verbal du conseil municipal.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 18 h 35.

Le Maire,

Jean-Pierre TUVÉRI